



Plainte contre un commerçant

Par **AB75**, le **11/11/2010** à **21:01**

Bonjour,

je dois résoudre un cas pratique et je bloque sur les solutions envisageables :

"Monsieur X a un contrat avec un fleuriste qui s'engage à planter et à cultiver des pieds de géraniums et à lui vendre des boutures.

Monsieur X a fourni toutes les informations nécessaires au fleuriste à ce type de culture qui nécessite de nombreux soins. Par la suite, Monsieur X vend ces boutures à sa clientèle.

Son activité est florissante mais un de ses clients, Monsieur Y insatisfait de sa dernière livraison l'assigne devant le TI. Il exige le remboursement de la vente des marchandises qui seraient parvenues abîmées."

Qui est responsable ? Vice caché ou non ? problème lors de la livraison de X à Y ?

Merci d'avance.

Par **chaber**, le **12/11/2010** à **08:24**

Bonjour,

Le client de Monsieur X ne connaît que lui, et c'est à juste titre qu'il se retourne contre son vendeur. A charge pour monsieur X de résoudre éventuellement le problème avec son fabricant.